

DÉCLARATION DU COMITÉ RÉGIONAL FILPAC AQUITAINE

Réunis en comité exécutif régional, le 30 novembre 2022, les délégués du CRA FILPAC CGT ont pris connaissance des événements intervenus dans l'entreprise KORUS VERPAC et de la répression amenant au licenciement de Frédéric LELEUX, délégué syndical FILPAC CGT, 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise et n'ayant jamais reçu le moindre avertissement sur son comportement.

Les délégués du CRA condamnent le comportement de la direction de l'entreprise et appelle l'Inspection du travail à mener une enquête approfondie permettant de démontrer que les faits reprochés à monsieur LELEUX ne sont pas de nature à justifier la décision de licenciement prise à son encontre.

Les élus du CRA considèrent qu'il s'agit en réalité d'une mesure de répression antisyndicale envers un salarié mandaté par notre organisation syndicale CGT et que cette situation doit cesser et permettre la continuité du contrat de travail de monsieur LELEUX ainsi que de son mandat syndical.

Fait à Biganos le 30 novembre 2022